

Séance du 16 juillet 2026

Date de la convocation :10/07/2026

Date d'affichage convocation :10/07/2026

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	27	4
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	1	0

N°2026-07-135

**Attribution d'une subvention à
l'association « Saint Louis
Events » dans le cadre des fêtes
médiévales de la Saint Louis du 21
au 23 août 2026 à Aigues-Mortes**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six et le seize juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Thierry FÉLINE, Président, en exercice.

Présents : Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - Mme ANDRÉ-SCANAVINO Chantal - Mme ANJO Marine - M. BONATO Cédric - M. BREYSSE Cédric - M. BROUSSES Philippe - M. BUSSAC Yannick - Mme CAUQUIL-HUGON Christel - Mme CAVAILLÉ Nathalie - Mme CHANRON Nicole - Mme COMBE Florence - M. CREICHE Jean-Philippe - M. CRESPE Charly - M. EHRET Yves - M. FÉLINE Thierry - M. FILHOL Jean-Pierre - M. LAPISARDI Christian - M. MANCEL Thierry - Mme MARCHAND Cristel - M. MARTI Alain - M. MORRA André - M. PAPY David - M. PÉLISSIER Laurent - Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme PIMIENTO Corinne - M. RAMS Joachim - Mme SCOLLO-OGIER Martine

Absents ayant donné pouvoir : Mme BONFIGLIO Guylène pour Mme PIMIENTO Corinne - M. DUMONT Christophe pour M. MANCEL Thierry - Mme LASHERMES Sandy pour Mme SCOLLO-OGIER Martine - Mme MOURRUT Pascale pour Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie

Absente excusée : Mme VANDERBISTE Carine

M. Thierry FÉLINE, Président, expose :

- Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue,
- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu la demande écrite formulée par l'association « Saint Louis Events » pour l'attribution d'une subvention.

La Communauté de communes Terre de Camargue soutient, annuellement, certaines manifestations se déroulant sur le territoire communautaire.

Les fêtes de la Saint Louis faisaient ainsi l'objet d'un soutien financier de la part de l'EPCI ; subvention attribuée jusqu'alors à la commune d'Aigues-Mortes.

Depuis 2024, l'organisation de cet événement a été confiée à l'association Saint-Louis Events, qui a de nouveau été désignée pour l'édition 2026. Aussi, il apparaît opportun de verser cette subvention, d'un montant de 8 000 €, directement à cette association.

Les crédits budgétaires sont inscrits au niveau du budget principal 2026.

Après avoir pris part au vote, le Conseil communautaire décide, par :

- 30 voix pour,
- 1 voix contre (M. PELISSIER)
 - D'attribuer une subvention à l'association « Saint Louis Events », d'un montant de 8 000 €, pour l'organisation des fêtes de la Saint Louis édition 2026 ;
 - D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Le Secrétaire de séance,
Philippe BROUSSES**



**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 17 juillet 2026
Le Président,
Thierry FÉLINE**

